

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires et qui se termine par le vote du CFU.

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le

ID : 006-200030195-20250516-DL9974H2-DE

MÉTROPOLITAIN S²LO
NICE CÔTE D'AZUR



La Métropole Nice Côte d'Azur vote un Compte Financier Unique (C.F.U) en clôture d'exercice comptable, agrégeant ainsi les données produites par l'Ordonnateur ainsi que par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun.

Ce document collaboratif retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la Métropole Nice Côte d'Azur réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Pour rappel, la présentation des maquettes de C.F.U est structurée en quatre parties :

- ✓ Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière de l'EPCI) ;
- ✓ Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur, et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- ✓ Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable public) ;
- ✓ Etats annexés (états traditionnels de la dette, du personnel...).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ☐ Les recettes réelles de fonctionnement de la Métropole Nice Côte d'Azur, tous budgets confondus, représentent, hors flux croisés entre budgets, **plus d'1 milliard d'euros** sur l'exercice 2024.

A l'instar des années précédentes, la majeure partie de ces recettes provient de la fiscalité (59,23%), le reste étant issu des produits des services et ventes diverses (21,31%), et de dotations allouées par l'Etat ainsi que de subventions et participations des partenaires financiers (14,55%).

- ☐ Les dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, représentent en 2024, hors flux croisés entre budgets, une somme de **866 millions d'euros**.

Il s'agit, pour l'essentiel de dépenses courantes des services opérationnels (44,58%), de charges de personnel (26,45 %), ainsi que des concours financiers apportés aux communes membres de la Métropole ou à divers organismes.

- ☐ Le résultat à la clôture de l'exercice 2024 s'établit à 79 millions d'euros.

- ☐ L'exécution des dépenses d'équipement de l'exercice 2024 confirme la bonne dynamique de la Métropole Nice Côte d'Azur face à un environnement caractérisé par des évolutions contrastées tout au long de l'année.

Avec des réalisations d'équipement à hauteur de **253 millions d'euros**, la Métropole Nice Côte d'Azur maintient sa stratégie d'un développement durable et de proximité du territoire.

Ces dépenses auront entre autres permis :

- De poursuivre l'enjeu majeur de la transition écologique pour près de 83 millions d'euros afin de limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement, notamment par :
 - Une mobilité responsable avec le lancement des opérations nécessaires à la ligne T4, la poursuite des études de maîtrise d'œuvre de la ligne T5, le développement des modes doux et des lignes ferroviaires ainsi que de la modernisation du matériel ;
 - Un aménagement durable du territoire au travers des actions GEMAPI, de travaux de sécurisation du patrimoine ou de création de réseaux ;
 - Une gestion de l'énergie performante grâce à des réseaux thermiques urbains ;
 - La requalification des espaces publics.
- De favoriser l'innovation, l'emploi et l'accueil d'entreprise en soutenant le tissu économique à hauteur de 14,4 millions d'euros.
- De soutenir le Plan Pluriannuel de Croissance Emploi et Environnement (PPICE) avec plus de 7,9 millions d'euros consacrés à l'équilibre et à la qualité de vie de la population de l'ensemble des communes métropolitaines.
- D'aider les bailleurs sociaux et autres acteurs de la cohésion sociale à poursuivre leurs actions avec près de 9 millions d'euros.
- De poursuivre des opérations majeures en matière d'infrastructure et d'aménagement du territoire métropolitain, comme notamment :
 - La sortie Ouest de la voie Mathis à Nice (43,4 millions d'euros) ;
 - Les travaux de mise aux normes et de mise en conformité des tunnels (4,5 millions d'euros) ;
 - Le réaménagement et la valorisation des espaces publics des communes membres (13,2 millions d'euros) ;
 - La reconstruction des vallées sinistrées par les tempêtes Alex et Aline (20,6 millions d'euros).

- ☐ Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2024 à la somme de **417,2 millions d'euros**.

Il convient de noter qu'en 2024, la Métropole Nice Côte d'Azur a optimisé ses recettes d'investissement en mobilisant des emprunts revolving à hauteur de 106,1 millions d'euros. Toutefois, cette recette est neutralisée sur le même exercice par une dépense d'investissement équivalente.

Elles sont principalement constituées :

- Du recours à l'emprunt (80,8 millions d'euros) ;
- De subventions d'investissement perçues de la part de partenaires financiers accompagnant la Métropole Nice Côte d'Azur dans ses projets (83 millions d'euros) ;
- De reversements au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 30,8 millions d'euros et au titre de la Taxe d'Aménagement pour 5,5 millions d'euros ;
- D'opérations réalisées sous mandat (8,3 millions d'euros).

La Métropole a été en mesure, en 2024, de dégager une épargne brute en millions par rapport à l'exercice précédent : **144,2 millions d'euros** en 2023 en 2023.

Cela conduit à une amélioration de la capacité de désendettement de la Métropole (à savoir le rapport entre le stock d'emprunt et l'épargne brute) de **13,77 années en 2023 à 11,75 années en 2024.**

	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE BRUTE	85 241 464 €	93 576 660 €	93 520 184 €	124 199 158 €	144 198 756 €
EPARGNE NETTE	-14 002 947 €	-4 066 119 €	10 988 556 €	26 688 084 €	36 686 528 €
STOCKS EMPRUNTS AU 31/12	1 685 155 283 €	1 580 028 431 €	1 679 255 561 €	1 709 942 268 €	1 694 693 589 €
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en nombre d'années)	19,77	16,88	17,96	13,77	11,75

LA SITUATION PATRIMONIALE TOUT BUDGET CONFONDU AU 31 DECEMBRE 2024

La présentation de la situation patrimoniale de la Métropole Nice Côte d'Azur est désormais intégrée au Compte Financier Unique.

- ☐ Pour l'exercice 2024, le principal constat est que le **fonds de roulement** de la Métropole demeure excédentaire. En effet, la situation en fin d'exercice est la suivante :
- ✓ Emplois stables (ou actifs immobilisés) : **5,7 milliards d'euros.**

✓ Ressources stables : **5,8 milliards d'euros.**

La différence entre les ressources stables et les emplois stables constitue le fonds de roulement, autrement dit les ressources dont dispose la Métropole Nice Côte d'Azur à moyen et long terme pour financer ses investissements.

A la fin de l'année 2024, celui-ci s'établit à **109 millions d'euros.**

- ☐ Le cycle d'exploitation se présente comme le solde entre l'actif circulant et le passif circulant, autrement appelé le **besoin en fonds de roulement**. Il constitue le montant qui doit permettre de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes).
Pour l'exercice 2024, la Métropole Nice Côte d'Azur dégage ainsi **un excédent** (et non un besoin en fonds de roulement) **de 17,6 millions d'euros.**
- ☐ Le niveau de **trésorerie** résulte de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Ainsi, compte tenu d'un fonds de roulement favorable d'une part, et d'un besoin en fonds de roulement excédentaire d'autre part, la Métropole Nice Côte d'Azur, pour l'exercice écoulé, affiche un niveau de trésorerie élevé à hauteur de **127 208 422 euros.**